

DEC181876DR08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité laboratoire au sein de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions - EBI

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI, dont le directeur est M. Jean-Marc BERJEAUD;

Vu la décision n° DEC120899DR08 du 22 février 2012, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions – EBI ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 12 janvier 2018.

DECIDE :

Article 1^{er} Composition

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions est composé comme suit :

Membres de droit :

- Jean-Marc BERJEAUD

Membres élus :

- Collège Chercheurs / Enseignants-Chercheur
 - Joanne BERTAUX
 - Christine BRAQUART-VARNIER
 - Yann HECHARD
 - Remi LEMOINE
- Collège Ingénieurs et Techniciens
 - Stéphanie CRAPART
 - Geneviève HARIKA
- Collège Doctorant
 - Antoine DESRUT

Membres nommés

- Collège Chercheurs / Enseignants-Chercheur
 - Richard CORDAUX
 - Pierre COUTOS-THEVENOT
 - Nathalie POURTAU
 - Marie-Hélène RODIER

- Collège Ingénieurs et Techniciens
 - Carine DELAUNAY
 - Christelle MIREBEAU

- Collège Doctorant
 - Steven ROLLAND

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 4 ans

Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 juin 2018

Pour le Président - Directeur Général
Et par délégation,
La Déléguée Régionale par intérim

Marion BLIN